Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Ramadan 1447
3 Mars 2026

N° 26

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **523**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **523**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **524**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **529**
Homologation de résolutions **530**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **530**
Avis aux créanciers **534**
Convocations
Sociétés anonymes **536**
Sociétés à responsabilité limitée **540**
Divers
Avis au public **540**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale : Société civile locale Nour pour la production agricole

Forme juridique : Locale

Capital social : 5000,000 D

Siège social : Cité Henia 102 Ouled Haffouz

Objet social : Agriculture : production d'huile et conditionnement, élevage et vente du produit au consommateur (projet agricole intégré - services)

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 14/12/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part : 500,000 D

Banque (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Agence Sidi Bouzid

Période de souscription : Du 27/02/2026 au 27/03/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts : Oui

Droit de participation et de vote aux assemblées : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui.

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Kawther Khlifi : Délégation Ouled Haffouz; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Cité Ennaïma 102 Ouled Haffouz

Hachmi Hamdi : Délégation Ouled Haffouz; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Cité Ennaïma 102 Ouled Haffouz

Khamis Hamdi : Délégation Ouled Haffouz; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Cité Ennaïma Ouled Haffouz.

2026X00287SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

KMG SERVICES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 132.800 DINARS

SIEGE SOCIAL : Immeuble les 2 lacs LAC CONSTANCE - LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS

IU : 1364584Q

Il ressort du PV de l'assemblée générale ordinaire du 02/08/2024, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau le 19/06/2025 QN°5365 EN°25702184, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes «AUDITA» pour une durée de trois exercices couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026. Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°2025P63573057.

2026400691SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

La SOCIETE HOTELIERE DU LAC 2 S.A.R.L au capital de 20 850 000 Dinars

Siège social : 72 BIS, Rue des Minéraux ZI Charguia 1

Identifiant unique : 0312231 Y

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs des parts tenue le 9 juin 2025 et enregistré à la Recette des finances de Charguia le 16/12/2025 sous le n°25715708, quittance n°137582, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant total de dix huit millions neuf cent soixante dix mille de dinars (18 970 000 DT), le faisant passer d'un million huit cent quatre vingt mille dinars (1 880 000 D) à vingt millions huit cent cinquante mille dinars (20 850 000 d), et ce par la création d'un million huit cent quatre vingt dix sept mille (1 897 000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix dinars (10D) chacune.

Le dossier relatif à ladite augmentation de capital a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord en date du 20 février 2026.

2026400663SRLB2

LIQUIDATION

SOCIETE "M.A.C. Import Export" S.A.R.L Non Résidente

Siège social : C21 Rue Lac Victoria Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 0381852GAM000

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2025 enregistré à la Recette des Finances Lac le 11 Février 2026 sous le N°26501195 quittance N°16125 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 13 février 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme «MARIE CLAUDE BASSET» en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 30 jours entre les mains de Mme «MARIE CLAUDE BASSET» domiciliée au 30 rue dar Essalem Ghammath sup La Marsa, sous peine de forclusion.

2026400670SRLB2

SOCIETE RATIO CONSULTING S.A.R.L

SOCIETE EN LIQUIDATION

Capital social : 1.000 dinars

Matricule fiscal : 1658321Z/A/M/000

RNE : 1658321Z

Siège social : ROUTE PANORAMIQUE BIZERTE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 janvier 2026 ; enregistré à la recette des finances de rue tarek ibn zied le 28 janvier 2026 sous le numéro 26800685 quittance numéro M008706, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 3 février 2026, l'assemblée a approuvé la clôture des opérations de liquidation de la société et les états financiers de liquidation définitifs de la société qui n'ont pas généré un boni à distribuer.

La société RATIO CONSULTING société en liquidation est une société dont la liquidation est clôturée définitivement et qu'elle n'existe plus juridiquement.

2026400674SRLB2

Nomination d'un Commissaire aux Comptes

ABM Management

SA au capital de 100.000 Dinars

Siège social : Avenue 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine - Tunis

IU : 1006814R

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 11 Février 2026, sous le n°26800462, quittance n°M012984, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 24 Février 2026, il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de la Société «Ajra Audit et Conseil» en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2026400676SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Bardo le 20/2/2026 sous le N°26200862 Mr Khaled Aymen titulaire de la carte d'identité nationale N°04846224 demeurant à cité Ettahrir Tunis a vendu à MDOUA Groupe MDSA représentée par son gérant Romdhani Amin titulaire de la carte d'identité nationale N°07469059 demeurant à rue Eradhwa N°20 Ennasr 2 Tunis la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local commercial sis à rue Marrakech N°2 BARDO Tunis.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Elkamel Neila sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "ECHOUROUK" le 27/2/2026.

2026R00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/02/2026 enregistré à la recette des finances d'hammamet le 12/02/2026 enregistrement n°26200929 Monsieur Anis ben monji ben mnaser mami titulaire de la carte d'identité nationale n°0989053 résident à l'avenue Habib Bourguiba hammamet a vendu à Monsieur mohamed Ikaf titulaire de la carte d'identité n°06343708 résident à basbasia sidi hamed jdidi hammamet la totalité de son fonds de commerce destiné à l'activité de Fast-food sis au local situé à l'avenue de Habib Bourguiba hammamet.

Les oppositions seront adressées entre les mains de MAITRE NABIL EL HAKEM sis à l'avenue taieb mhiri hammamet.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication aux journaux la Presse et Essahafa du 17 février 2026.

2026R00568FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte privé rédigé le 04 février 2026, Ben Amara Aroua a donné les fonds de commerce à Harbi Radhi qui accepte la totalité des fonds de commerce (tout commerce), sis à Ezzahra lycée avenue taieb mhiri immeuble salwa n°3 et à Borj cedria à citée AFH n°03 ET n°4. Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 19/02/2026.

2026R00570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 Février 2026 et enregistré à la recette des finances Hammamet - Nabeul le 18/02/2026 Quittance numéro 1 (M030538) et Quittance numéro 2 (M029231) enregistrement (N°26201049) Monsieur Mohamed Amine Ben Lotfi ELSENINI (C.I.N n°09792717) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Amara Ben Elwaer DHOUIB (C.I.N n°03789926) exploité Café «Salon de Thé« (RNE Identifié Unique N° : 1533675K situé au local Résidence BAYA Lotissement WAFA Route Hammamet Merazgha, Nabeul, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Latifa BOURONIYA Avocate à la cour d'Appel situé

Immeuble Labidi Deuxième étage (02) Manara Hammamet, Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk datés le 27/02/2026.

2026R00574FCCC2

Cession d'un Fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 16/12/2025 enregistré à la recette des finances de ksibet mediouni quittance n°M047201 Enrt 25201979 du 19/12/2025, Mr Habib ben Mansour Othmane a cédé le FC concernant la «mercerie» sis à la rue Habib Bourguiba Bannane à Mr Mohamed ben Ali Boubaker.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 22/02/2026 aux journaux le Quotidien et الشروق.

2026S00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 16/2/2026 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira en date du 16/02/2026 (quittance n°M007807, enregistrement n°26200307), Nissane Khelifa CIN 09968912 demeurant à l'avenue Baghdad Kalaa Sghira, a cédé à Sameh Ghannay, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira, ayant pour objet l'exercice d'une activité de commerce de produits alimentaires en détail. Les oppositions sur le prix doivent se faire entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Anas Boukamcha à son étude sise résidence Al Rayhane - Bouzaabia B - 209, Avenue Ibn Jazzar Sousse dans son adresse sus-indiquée, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien du 25/02/2026.

2026S00286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Victor Hugo Sousse le 13/02/2026 sous n° 26200768 Quittance N°M010162 Madame AHLEM ELAMARI titulaire de la CIN N°05587611 a vendu et cédé à MADAME BALSAM BEN AMOR la totalité du Fonds de commerce du local destiné pour ACTIVITES JARDIN D'ENFANTS ET CRECHE ET DE SOUTIEN SCOLAIRE sis à Diar Kenza Rue Jawharte sahel Kzama Sousse 4071 - Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'éditeur de contrat Maître Syrine Said avocat à la cour d'appel dans son bureau à l'immeuble municipal route de Tunis Minchia Hammam Sousse concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis sera publié au journal le Quotidien du 1/3/2026.

2026S00288FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Jemal le 19/08/2022 n°22301639 quittance n°M062006 cession de fonds de commerce, activité lavage des voitures et vente ses accessoires à cité el Manar Jemal de Monsieur Nader ben abderrazak ben Abd Elhafidh titulaire de CIN n°06760729 à monsieur Haytham ben bechir Abid titulaire de CIN N°06927863.

Les oppositions doivent êtres faites chez l'avocat maître Zahra Chebbi Immeuble El Ghazel 1er étage bureau n°14 Jemal Monastir.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 3 mars 2026.

2026S00289FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation établi par acte authentique auprès des notaires Maître Hajer Bihmane et Maître Olfa Mhiri, en date du 17/02/2026, et enregistré à la Recette des Finances de l'Avenue de l'Indépendance à Sousse le 23/02/2026 sous le reçu n°M009704, Monsieur Ali Ben Othman Ben Ezzedine Gaieb, titulaire de la carte d'identité nationale n°12813783, a fait don à sa mère Madame Monia Bent Mohamed Ben Ali Gloulou, née le 3/12/1972, titulaire de la carté d'identité nationale n°05558353, de la totalité du fonds de commerce consistant en un café (débit de boissons) sis à l'Avenue Habib Bourguiba Z2, M'saken 4070, identifié sous le matricule fiscal n°7/1568137.

Les oppositions seront reçues auprès de la bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié dans le journal le Quotidien de 27/02/2026.

2026S00291FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/01/2026 enregistré à la recette des finances de ksibet el mediouni le 10/02/2026 sous le n° 26200216 quittance n°M007189 Monsieur OUSSEMA BEN ABDESSATAR BEN SALEM, identifiant unique n°1648877C, a cédé à Mr LAZHAR BEN MEFTAH ZINA, ayant la carte d'identité nationale n°06839121, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, situé à l'Avenue l'Environnement 5025 Bennane, destiné à la vente des produits cosmétique. Les oppositions se font à l'adresse de cessionnaire de fonds de commerce, Rue 20 Mars 5025 Bennane, dans un délai de 20 jours de la date de sa publication au Jort. Cette annonce a été publiée aux journaux «Al chourouk» et «Le Quotidien» le 14/02/2026.

2026S00292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 12/2/2026 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 13/2/2026 (reçu n° M017563), madame fatma bent bechir ben mohamed benzid épouse lotfi bougdiri, titulaire de cin n°05292158 ayant domicile à cité el habib n°852 Sfax à madame alia bent youssef ben chedlly fayadhi épouse haykal fayadhi titulaire de cin n°08820304 ayant domicile à la route lafrane km 2 rue 419 n°7 Sfax l'indivision du fonds de commerce exploité au local sis à immeuble ibn zaidoun route mharza km 0.5 Sfax comme café 1ère catégorie nommé "el anbar".

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'avocat maître gdoura chafik dans son bureau sis à rue tahar sfar immeuble centre marhaba bloc A 1er étage Sfax ou une copie de l'acte de vente est déposée et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 20/2/2026.

2026X00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 28/1/2026 enregistré à la recette des finances SAKKIT EDDAER Sfax le 9/2/2026 (reçu n°M013837), monsieur zied ben nabil ben mahmoud kchaw, titulaire de cin n°11007081 ayant domicile à l'avenue farhat hached n°7 sakiet eddayer Sfax a vendu à la société vola sud SARL en cours de constitution représentée par son gérant monsieur nabil ben mahmoud ben mahmoud kchaw titulaire de cin n°01316284 ayant domicile à l'avenue farhat hached n°711 sakiett eddayer Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route mahdia km 9 sakiett eddayer Sfax comme volaillerie.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acquéreur monsieur nabil ben mahmoud ben mahmoud kchaw à l'adresse du fonds de commerce ou une copie de l'acte de vente est déposée et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 20/2/2026.

2026X00283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 16 Janvier 2026, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 19 Janvier 2026, quittance n°M005903 et enregistrement n°26200423, Les héritiers de feu Mohamed Dridi, à savoir Sofiène Dridi, titulaire de la CIN n°08126894 demeurant au 18 rue Fatma Zahra Cité Nakhla Raouebi Bizerte agissant en son nom personnel et pour le compte du reste des héritiers en vertu d'une procuration, ont vendu au profit de Mme Souhir Turki, titulaire de la CIN n°08993846, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis à la route de Corniche en face de l'hôtel Corniche Palace Bizerte destiné pour l'activité de Pizzeria et restaurant nommé «Restaurant Cabana».

Toutes les oppositions doivent parvenir chez le vendeur Sofiène Dridi à l'adresse du fonds de commerce sis à la route de Corniche en face de l'hôtel Corniche Palace Bizerte "Restaurant Cabana" dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le jeudi 22 Janvier 2026.

2026400664FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat daté le 16/01/2026 et enregistré à la Recette des finances de Sidi Hassine le 27/01/2026, sous le n°26200354, quittance n°M013435, Mme Noura Nsib, a vendu à Mr Racid Hannachi, la totalité du fonds de commerce objet du local situé au n°95 Rue 42800 Sidi Hassine Sijoumi Tunis, exploité pour vente des volailles et dérivés ou vente toutes sortes de poissons.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication a en outre, été faite le 20/02/2026 à Echourouk.

2026400666FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte enregistré à la Recette des Finances, Rue d'Autriche, le 13 octobre 2022 sous le reçu n°M085152 et enregistré sous le n° 22204550, la société Al Inara - Centre de formation de base et continue, identifiant unique n°0425992K, représentée par sa gérante légale Madame Olfa Bent Mohamed Ben Ahmed El Mansi, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°08305937 délivrée à Tunis le 17 août 2017, a cédé la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, notamment la clientèle, la renommée commerciale, la dénomination commerciale ainsi que le droit au bail, sis au 19, Rue de Mauritanie - Tunis, à la société Institut Supérieur Privé d'Administration des Affaires de Tunis IAE Tunis, université privée, identifiant unique n°W1360212, représentée par son Directeur Général Monsieur Ali Ben Mohamed Taher Rajhi, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°04835257 délivrée le 05 septembre 2019, et dont le siège social est sis au 95, Rue de Palestine - Belvédère - Tunis.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège de la société acquéreuse susmentionnée, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux الشروق et Le Quotidien en date du mercredi 25 février 2025.

2026400667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat signé et enregistré à la recette des finances Kssar Saiid le 06/02/2026 quittance n°M011133 enregistrement n°26200470 Mme Salwa Bent Mohamed Ben Abdallah Al-Daraawi, demeurant à Bssyir Makthar, Siliana a vendu tout le fonds de commerce destiné pour le nettoyage à sec et sis au 18 rue Al-Samoud, Cité Tahrir, Tunis à Mme Hamida Bent Khamaiis Ben Ahmed Al-Nafzi, résident à la Résidence Yasmina, Groupe N, n°232, 1er étage, cité Al-Hadika 1, cité Al-Tahrir, Tunis la totalité du fonds de commerce destiné dans le nettoyage à sec sis au n°18 rue Al-Somoud cité Al- Tahrir, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 Février 2026.

2026400669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2026, enregistré à la Recette des Finances Monplaisir Tunis en date du 17/02/2026, Quittance N°M015938 Enregistrement N°26200966, la société Neuf ou Presque a vendu à Monsieur Hassen Ben Boubaker Ben Mohamed Taamallah tout le fonds de commerce, situé au Rez-de-chaussée n°51993 de l'immeuble "Jean Le Belvédère", 03 rue Barto, Le Belvédère, 1002 Bab Bhar, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, au prix de 70.000dt, 000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Monsieur Hassen Ben Boubaker Ben Mohamed Taamallah, titulaire de la CIN n°05045247 délivrée le 19/11/2016, domicilié au 08 Rue d'Espagne, Tunis, et ce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 26/02/2026.

2026400671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 04/02/2026, enregistrée à la recette des finances cité Mahrajen Tunis le 10/02/2026 sous le n°26200697 reçu n°M008750, la société «Harrouchi Frères» vend à la Société «Hexabyte food et Beverage» sis au 53 Rue el Moez Menzah 1 - Tunis, tout le fonds de commerce qui a comme activité actuelle café et librairie.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce est déposée au journal le Quotidien le 27/2/2026.

2026400679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous-seing privés en date du 6/2/2026 rédigé par maître Abir Elwaer avocate à la cour de cassation.

Chourouk Elkhoukh demeurant au 8 M rue Ali Belhadia malassin a vendu à Zina Jlassi demeurant au 8 bis rue de l'égalité khaznadar la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis au 2 rue musquée Al Aqsa et consistant en un fonds de commerce pour vente des produits alimentaires en détails d'une somme globale de 15 mille dinars.

Toutes oppositions doivent être reçues au 19 rue de Monastir denden bureau maître Abir Elwaer dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au JORT.

Remarque : le présent avis a été publié au journal Echourouk et le Quotidien le 11/02/2026.

2026400688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de cession d'actif commercial établi au Bureau du Quartier Financier de Bab Souika le 24/02/2026, sous le numéro de reçu M014315 et le numéro d'enregistrement 26200657, M. Laroussi Ben Omar Ben Ahmed Bouzidi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° 00372825 délivrée à Tunis le 18/10/2011, a cédé à M. Mohamed Ben Ali Ben Ahmed Bouzidi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°00344525 délivrée à Tunis le 15/08/2011, l'intégralité de sa quote-part dans l'actif commercial à usage de vente et de stockage de sacs, situé dans la boutique Zenkat El Sassi, donnant rue El Agha, n°2, à Tunis, avec tous ses actifs corporels et incorporels, et notamment la clientèle, le bail commercial, la dénomination commerciale, la réputation et, de manière générale, tout ce qui se rapporte à cet actif commercial.

Les objections doivent être soumises dans les 20 jours suivant la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne, à l'adresse commerciale susmentionnée.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 26/2/2026.

2026400689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 17 février 2026 et enregistré à la recette des finances, Quai Tarek Ibn ZIED - Bizerte le 17 février 2026 Quittance n°M015224, Madame Aziza DHAGBOUJI demeurant Immeuble "N", Sidi Salem, Route Aiin Meriem, Bizerte a vendu à Monsieur Ridha SLIMANI demeurant Hôtel Sidi Salem, à Bizerte le fonds de commerce exploité par elle dans le local sis à la Route Aiin Meriem,

Bizerte nord, Bizerte et spécialisée au commerces de détail divers en magasin spécialisé avec touts ses éléments matériels et immatériels, et inscrit au registre national des entreprises / identifiant unique 1638650D.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de la vendeuse à son adresse dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "ALCHOUROUK" paru le 21 Février 2026 et "Le Quotidien" paru le 21 Février 2026.

2026400692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 05 septembre 2018 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied le 7 septembre 2018 Quittance n°M075253 et Enregistrement n°182053, La société Saveur Sweets représentée par sa gérante Monia EZZOGLAMI, demeurant 88 Avenue Damas, Aiin Meriem Bizerte a vendu à Madame Manel EL GHOUL demeurant 50 cité El jalaa, (Cité Hached) à Bizerte le fonds de commerce dédié à la pâtisserie exploité par elle dans le local sis 51 Cité la nouvelle plage Sidi Salem, Bizerte avec tous ses éléments matériels et immatériels, et inscrit au registre de commerce prés de tribunal de première instance de Bizerte sous le N°B04141602014 et ayant l'identifiant fiscal 1358726Y.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteuse à son adresse dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "ALCHOUROUK" et "Le Quotidien" parus le 21 Février 2026.

2026400693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédige par Maître Gharani Belhassen avocat à la cassation au barreau de Tunis dont l'étude est sise au 94 Avenue Med V Belvédère Tunis et enregistré à la recette des Finances de la Marsa sous le n°26201263 (Quittance n°26145) en date du 20/02/2026. Mr Dabbabi Ali a cédé à Mr Med Ridha Brari son fonds de commerce sis au 57 rue du stade à la Marsa où il exerce son activité sous la patente n° 1655024E pour un montant de quatre vingt mille dinars.

Les oppositions au paiement du prix doivent être adressées à l'avocat cité à son adresse pondant le délai légal que le code de commerce impose à cet effet sachant que cet avis a été publié au journal quotidien la Presse le 28/2/2026.

2026400697FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé en date du 20/02/2026, signé légalisé le 20 Février 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Kalâa Kébira Sousse en date du 23 février 2026, sous le n°26200493, Quittance n°M015504, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société WORLD OF COTTON, société à responsabilité limitée au capital social de 80.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1879004R, dont le siège social est situé à la Route de Mahdia Kilomètre 10, Sakiet Eddaier 3054 Sfax représentée par sa gérante Madame Amal ZOUARI, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter et accessoires ainsi qu'à usage de vente de chaussures et articles de maroquinerie exploité sous l'enseigne «PIMKIE» et actuellement sous l'enseigne «Gémo-Eram» dans le local commercial «BV4» situé au Rez-de-chaussée du centre commercial «MALL OF SOUSSE» sis à la Route P1, à Sousse, d'une superficie approximative de 360 m². La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire dans le fonds de commerce objet de la cession sis au local «BV4» situé au Rez-de-chaussée du centre commercial «MALL OF SOUSSE» sis à la Route P1, à Sousse, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK du 27 Février 2026.

2026400700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Al Bouhayra le 03/02/2026 sous le N°26200912 quittance n°M12577 Mme Aida bent Hssan ben Abdallah Amara, titulaire du numéro d'identification unique 1196093/M, a vendu à la société SR GASTRONOMIETUNISIA, dont le numéro d'identification fiscale est 1947028G la totalité du fonds de commerce vendant des plats cuisinés et des pizzas, avec ses éléments corporels et incorporels sous l'enseigne Pizza Lago, sis à la Résidence Coupole2, RDC, magasin N°2 Les Berges du Lac, La Marsa, Tunis.

Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Howayda Kelaï, 10 rue Omar Ibn Al-Aas, Mutuelleville, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 Mars 2026.

2026400701FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant actes SSP enregistré à la recette des finances de Béja le 04/02/2026 sous le N°26300972 quittance N°M009246, M LOTFI BN ALI OKEZ a loué la totalité du fonds de commerce "café OKKEZ" situé à l'avenue farhat hached à la STE CAFE OKKEZ (Sté en cours de constitution) à partir du 01/02/2026 pour 5 ans renouvelables. Annonce publiée au journal LE QUOTIDIEN le 13/02/2026.

2026R00559FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location enregistré auprès de la Recette des Finances El Menzah 6 le 12/12/2025 sous le numéro 25309991, reçu n°149152, Monsieur Azmi Ben Sleh Eddine Guizani a donné en location la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, destiné a être exploité en tant que café et commerce de produits alimentaires, sis à l'Avenue Hédi Nouira, Résidence El Baraka, magasin n°3, Cité Ennasr, Ariana, à Monsieur Cherif Guessmi pour une durée de dix ans, allant du 24/10/2025 au 23/10/2035.

Les oppositions sont reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 27/02/2026.

2026400659FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

LEAGER MANAGEMENT - SARL

Au capital de 10 000 Dinars

Selon contrat enregistré à la recette des finances La Charguia le 15/01/2026, quittance n°M011609 enregistrement n°26300639, La Société MEHARI Bech Tabarka ayant le matricule fiscal N°83623J/A/M/000 son siège social au 25 Avenue JEAN JAURES Tunis a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce de l'hôtel catégorie 4 avec ses éléments corporels et incorporels à La Société Leager Management ayant le matricule fiscal 1927463M/AM/000 siège social n°134 Avenue Louis Braille Cité El Khadhra pour une durée de 10 ans ferme à partir du 01/01/ 2026 au 31 Décembre 2035.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 Février 2026.

2026400668FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 22/01/2026 et enregistré auprès de la recette des finances de La Goulette le 06/02/2026, quittance n°15196, n° d'enregistrement 26301116. Monsieur Karim Ben Lamine Ben Belgacem Ben Shili, de nationalité tunisienne, né à Tunis le 28/10/1978 titulaire de la carte d'identité nationale n°05432358 en date du30/08/2021, en son propre nom et au Nom des autres propriétaires. Loue à Monsieur Wissem Ben Mohamed Ben Mustafa Dali Hassan, de nationalité Tunisienne, né le 20/8/1993 à Tunis titulaire de la carte d'identité nationale n°05494322 En date du 10/03/2020. L'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local situé à une Rue à travers avenue Carthage, Ain Zaghouan, Tunis, exploité dans des activités commerciales, notamment une station de lavage Automobile et la vente de produits et accessoires liés aux automobiles et ce pour une durée de cinq ans renouvelables à partir du 15/01/2026. Cette annonce a été publiée au journal «ACHOUROUK» et «LE QUOTIDIEN» du 26/02/2026.

2026400673FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom : Association des retraités du secteur de la propriété foncière.

Siège Social : 20 Rue cheikh Mohamed abbés cité el khadhra Tunis 1003.

Objectifs de l'association :

Aider à l'encadrement des retraités du secteur de la propriété foncière dans ses différents Aspects

Contribuer à l'ouverture sur le milieu associatif de tous ordre notamment les associations concernant les retraités à l'échelle nationale et internationale.

L'association s'engage à mener ses activités conformément à la légalisation en vigueur notamment le décret-loi N°88 de 2011 relatif à l'organisation des associations.

Les Fondateurs :

1- Chichini Wided : Présidente

2- Ben M'barek Saida Raja : Vice Présidente

3- Zoughlami Aroussia : secrétaire générale

4- Yahyaoui Béchir : secrétaire général Adjoint

5- Alouini Amel : Trésorière

6- Ben Abid Layla : Trésorière Adjointe.

2026R00563APSF1

Avis

Conformément au procès-verbal de la 2ème assemblée générale enregistré à la recette chebbi Sfax le 24/11/2025 quittance n°M107477, les rapports littéraires et financiers 2022 au 30/06/2025 du syndicat city center ont

été approuvés ainsi que les règles spéciales complétant le régime de propriété commune puis des nouveaux membres du syndicat ont été élus pour une période de 3 ans qui sont : AHMED MAHFOUDH : Président - RAMI ABDELKAFI : Vice président - SOUMAYA ELLOUZE : Secrétaire générale, NIZAR ELLOUMI : Secrétaire général adjoint - NADER ELLOUMI : Trésorier - NIZAR ABDELMAKSSOUD : Trésorier adjoint - WALID SMAOUI, WISSEM DAOUED ET CHADIA BAKLOUTI : membres.

2026X00285APSF1

Homologation de résolutions

Résumé de Procès-verbal de l'assemblée générale du 25/01/2026

L'assemblée générale de la résidence les jasmins sise au 2, Rue Médinat Radwa Ariana Nasr 2, est tenue le 25/01/2026 et un Procès-verbal de l'assemblée a été rédigé et enregistré le 2 février 2026 sous l'enregistrement n°26700796 et la quittance n°M013773 à la recette des finances EL MENZAH 6.

L'assemblée générale a déclaré les résolutions suivantes :

1. Les rapports financiers des exercices 2023, 2024 et 2025 ont été approuvés à l'unanimité.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans aucune réserve aux membres du comité du syndic pour les exercices cités.

2. Acceptation de la démission du président actuel Mr Nabil Rekik.

3. Désigner :

Mme Hamida Abdeljalil Boubaker titulaire de la CIN n°04068789 présidente du syndic, Mme Wissal Abdeljalil trésorière et Mr Mounir Frikha membre.

2026R00560APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIES SAISIES : Société Le Copieur, en la personne de son représentant légal (débitrice principale), S.A.R.L, immatriculée au Registre de Commerce sous le n°15554722008, dont le siège social est situé à la rue 7 novembre cité El Ferdawes Tunis, 2- MM Sonia Riyehi (caution réelle solidaire), titulaire de la cin n°00788260 résidente au n°125 rue Jbel Lahmar Tunis.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG MF 0849122/Y.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit de 210/ 7200 parts indivises revenant à Mm Sonia Ryehi objet du titre foncier n°45305 Ariana dénommé «HATTAB» il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 379 m m situé en bordure d'une piste en terre issue de la route nationale n°533 reliant Ariana à Kalaat El Andaous derrière la société de ciment SOMACOO attenante au quartier de l'aéroport situé à Raoued non inscrite auprès des services de l'aménagement du territoire et non constructible.

MISE à PRIX : 50 226,975 D frais et honoraires d'Avocat en sus

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu LUNDI 30/3/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de l'ARIANA ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00567VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre NABEUL. MF 1005232/V

Partie poursuivante : MOHAMED ALI BEN HOUCINE MEZNI, demeurent à Dar Chaabène Fehri Nabeul et qui a élu son domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, sis au 9 rue du Théâtre NABEUL.

MF 1005232/V

Parties adverses : 1/ NIZAR BEN HOUCINE MEZNI 2/ DHAFER BEN HOUCINE MEZNI 3/ MALIKA BENT HOUCINE MEZNI 4/ NAIIMA BENT HOUCINE MEZNI 5/ NADIA BENT HOUCINE MEZNI demeurent à 9 rue SIDI ABDELKADER NABEUL.

Désignation de L'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Non Immatriculé «maison traditionnelle» composée d'un rez-de-chaussée comprenant 3 chambres et une cuisine et une toilette et un séjour avec une terrasse non couverte et un escalier qui mène à un étage au-dessus. Le bâtiment est construit d'une manière traditionnelle sauf deux chambres rénovées au coin Est de la maison qui ne dépasse pas le niveau de la réalisation de la dalle et la construction des murs avant avec des briques. La maison se trouve à rue Boughdir 2 à Nabeul le bien est limité à La face arrière du bien de «Ladgili» à L'Est du bien de «Sallaoui» à L'Ouest le bien de «Mizouni» et en face rue Boughdir et le bien de «Ghalleb» la superficie globale et de 160 m², composé de 114 m² couvert et 46 m² non couvert le bâtiment est

de construction modeste, construit par des pierres et des briques et la dalle en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelages dans une partie et en ciment dans une autre partie et l'Etat générale de la maison est très modeste.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à CENT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT Dinars (118.980.000) frais et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : Le lundi 30/03/2026 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations :

1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine

2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tous participant doit consigner les tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représentée par un avocat

4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2026R00571VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Société star plus de commerce, SARL, identifiant unique RNE est 965730S K en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social, est situé à la Route de Monastir 4070 Msaken, (gouvernorat de Sousse).

- Partie saisie : Mongi Ben Ammar Ben Mohamed, titulaire de la carte d'identité N°06820977, et demeurant awled hsine «el mlichet» Zéramdine 5046 gouvernorat de Monastir.

- Avocat poursuivant : Maître RANDA BRAHAM, n°11 rue 3 août Trocadéro Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises s'élevant à 1431,5 parts sur un total de 6544 parts, du bien nommé «eddchira» objet du titre foncier n°50147 Monastir s'étendant sur les parcelles n°75 et 258, consistant en un terrain agricole planté d'oliviers sis à «el mlichet» délégation de Zéramdine, gouvernorat de Monastir.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à (21.472.500) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 01/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00293VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Ibtissam Belhaj Khedher

Avocate à la Cour d'appel

(N° d'identification fiscale : T 1165710)

A la demande de : Mr Moez Ben Mohamed Nasri, dont l'adresse de signification est le cabinet de son avocate, Maître Ibtissam Belhaj Khedher, situé à Résidence El Khazami, lotissement Ibn Rachiq, groupe B, Sidi Hussein, Tunis.

Débiteur : Société de transport urbain et régional (TUS), représentée par son représentant légal (société à responsabilité limitée) (N° d'identification fiscale : 842689/E/A/M/000), située rue El Mourouj, zone industrielle El Mghira 1, Fouchana, gouvernorat de Ben Arous.

Avocate chargée de l'acquisition :

Maître Ibtissam Belhaj Khedher, avocate au barreau de la Cour d'appel- Cabinet situé à Résidence El Khazami, lotissement Ibn Rachiq, appartement n°3, groupe B, Sidi Hussein, Tunis.

Frais en nature appliqués à la propriété :

1- Un avis de saisie conservatoire au profit du requérant, M. Moez Nasri, enregistré le 29/05/2025 (Registre : Ben Arous - Volume 3/25 - Numéro 2441/2), exécuté par l'huissier de justice, Mme Fawzia Al-Othaimi Al-Gharbi, le 03/04/2025.

2- Opposition conservatoire en faveur de : Kais bin Mohammed Al-Bash, garantissant la somme de 64 822 366 dinars - enregistrée le 04/02/2025

(Dépôt : Ben Arous - Volume 2/25 - Numéro 1464/2).

3- Opposition conservatoire en faveur de : Hanan Bint Mohamed Zoghlami, garantissant la somme de 15 615 450 dinars - enregistrée le 02/04/2025 (Dépôt : Ben Arous - Volume 2/25 - Numéro 1465/2).

Bien faisant l'objet de la saisie :

Le bien faisant l'objet de la saisie est un terrain rectangulaire situé rue Al-Mourouj, dans la zone industrielle Al-Maghira -1-, d'une superficie de 4 744 mètres carrés, immatriculé au registre foncier sous le numéro 72336 à Ben Arous et désigné comme «bien industriel» par l'Agence de l'immobilier industriel. Il comprend les structures suivantes :

- A - Rez-de-chaussée, six mètres de hauteur, d'une superficie de 650 m², comprenant :

* Atelier de production (entretien et réparation des bus).

* Sanitaires avec vestiaires et salle à manger - Bureau du chef d'équipe.

* Divers espaces de stockage et de réparation du matériel.

- B - Premier étage : aile administrative d'une superficie de 650 m², comprenant :

* Bureau du directeur - Bureau du secrétaire - Bureaux du personnel - Toilettes Auditorium.

- T - Deux guérites, une de chaque côté de l'entrée, d'une superficie de 4 m² chacune

- Toilettes.

- Kh : Caractéristiques extérieures :

* Propriété principalement entourée de murs, avec une entrée sécurisée et un portail coulissant en fer. Comme le reste de la propriété, le sol est en béton armé. Une grande partie sert de parking pour les bus et une autre est réservée à la circulation des bus.

- Structure technique de l'administration et de l'atelier :

* La structure, les colonnes et les plafonds sont en béton armé.

- Structure technique de l'administration et de l'atelier :

* La structure, les colonnes et les plafonds sont en béton armé.

* Les murs extérieurs ont une épaisseur de 0,35 m et sont en briques.

* Les murs intérieurs sont également en briques, d'une épaisseur de 0,25 m et 0,10 m.

* Les sols des bureaux et de la salle d'exposition sont carrelés.

* Les peintures extérieures et intérieures sont de qualité standard.

* L'état du bâtiment administratif est moyen.

* L'atelier (construction en dessous de la moyenne) nécessite une rénovation : les colonnes, la toiture et le sol en béton armé sont à refaire.

La zone industrielle est une zone aménagée dotée de toutes les commodités nécessaires, telles que l'éclairage public, l'eau potable et l'assainissement. Sa proximité avec la gare routière facilite l'accès des travailleurs. Ce secteur abrite d'importantes institutions économiques, des agences bancaires et les sièges sociaux de nombreuses grandes entreprises, et jouxte des zones résidentielles densément peuplées. Ce zonage a été élaboré par l'Agence immobilière industrielle.

Prix de départ : Montant : Trois millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-neuf dinars et quatre cent millimes (3 859 729,400 dinars). Ce prix est majoré de frais de traitement et de défense, qui seront communiqués le jour de la vente aux enchères.

Date et lieu de la vente aux enchères : Le jeudi 2 avril 2026, à partir de 9 h, devant le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous, au palais de justice situé à Choucha, Radés, Nouvelle Ville, Ben Arous.

Visitez la propriété :

Le bien proposé à la vente peut être visité tous les jours de la semaine pendant les périodes administratives.

Observation :

Les étrangers ne peuvent pas du tout participer à l'opération, sauf ceux qui ont obtenu une licence du gouverneur de la région.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat, et toute personne souhaitant participer à la procédure d'enchère doit déposer un tiers du prix d'ouverture dans le coffre-fort, ou présenter un chèque certifié de la disponibilité de son solde, ou une garantie bancaire irrévocable. Les documents de conditions peuvent être consultés au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous, ainsi qu'au cabinet de l'avocat chargé de l'accusation, Maître Ibtissam Belhaj Khedher, situé à Résidence El Khazami, lotissement Ibn Rachiq, groupe B, Sidi Hussein, Tunis.

2026400675VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE ET APRES DEDUCTION DU PRIX DE 40%

Etude Maître ANISSA DAMAK JRIBI

AVOCATE A LA COUR

16 Bis Rue Ahmed Rami TUNIS

MF : A/1077958

Tél : 52910212

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins TUNIS.

PARTIE SAISIE :

Madame Amel Deber épouse Hammami, en qualité d'emprunteuse, demeurant au 8, rue 4866, Sidi Hsine 1095, ou au lot n°70, lotissement Afrassou, Sidi Hsine, 1095 Tunis.

Monsieur Sami Hammami, en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire, demeurant au lot n°70, lotissement Afrassou, Sidi Hsine, Tunis.

AVOCAT CHARGE DE LA VENTE :

Maître ANISSA DAMAK JRIBI, Avocat près la cour, 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins belvédère TUNIS.

DESIGNATION DU BIEN SAISI :

Le bien immobilier objet de la saisie consiste en un terrain nu, constructible, de forme rectangulaire, d'une superficie de 200 m². Il correspond à la parcelle n°187 du plan de lotissement de l'immeuble d'origine, individualisée par un titre foncier individuel portant le n° 141695 Tunis, dénommé Ben Jannena 94.

Ce bien appartient aux personnes saisies, à savoir Amel Deber en qualité de débitrice principale et Sami El Hammami en qualité de caution réelle solidaire, à parts égales entre eux, chacun détenant 100 parts indivises sur l'ensemble du lotissement estimé à 200 parts.

Le bien est situé dans la zone de Sijoumi, relevant du gouvernorat de Tunis, précisément sur la rive nord de la route régionale n°37 reliant Tunis à Bir El Mcherga.

Il est délimité comme suit :

- Au nord-est : par la parcelle n°186 du plan de lotissement, sur laquelle est édifiée une villa de construction récente composée d'un rez-de-chaussée;

- Au sud-est : par une voie publique;

- Au sud-ouest : par la parcelle n°188 du plan de lotissement, sur laquelle est édifiée une villa de construction récente composée d'un rez-de-chaussée;

- Au nord-ouest : par l'immeuble objet du titre foncier n°1046.

MISE A PRIX : Soixante et onze mille sept cent quatre-vingt-dix dinars (71790 Dinars) et ce après déduction de la proportion de 40% du prix initial auquel s'ajoute la somme de 4.196,109 Dinars au titre de frais et honoraires fixée à l'audience du 02/02/2026 par le Tribunal de Tunis2 sans tenir compte des sommes et frais de poursuite complémentaires à préciser et annoncés à la prochaine audience du 23/03/2026 par le tribunal de Première Instance de TUNIS2.

TRIBUNAL ET DATE DE LA VENTE :

Chambre des criées près le tribunal de Première Instance de TUNIS 2 sis à la ROUTE MJEZ EL BEB sidi hsine 2052 Tunis le lundi le vingt trois mars deux mille vingt six (23/03/2026), à partir de 9 heures.

VISITE DE L'IMMEUBLE :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

REMARQUES : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de TUNIS 2 sis à la ROUTE MJEZ EL BEB sidi hsine 2052 Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins TUNIS.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire l'autorisation délivrée par Monsieur le Gouverneur du lieu du bien.

2026400681VEPA1

CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB

12 Avenue Cyrus Le Grand 1er étage B 11

TEL : 54.093.215

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH adresse 18 Avenue Med Tunis.

Contre la partie saisie : HALIMA BRAHMI CIN N°00168103 demeurant à Naassen cité Nacer, et au 6 rue Louzan Mourouj 4.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF n°36314 Ben Arous (493 m²) sis à rue Lozan n°06 Mourouj 4 sur lequel est édifiée une construction d'habitation; le 1er étage de (196 m²) composé de : un salon, 4 chambres, cuisine, salle d'eau, 2 salles de bain, couloir, et véranda; le 2ème étage de (196 m²) composé de ; un salon, 3 chambres, cuisine, salle d'eau, salle de bain, couloir, et véranda avec chauffage central; et on trouve aussi un garage couvert.

Mise à prix : 635.650.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 02/04/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026400684VEPA1

CABINET MAITRE CHOKRI AZZOUZ

42 avenue Hédi CHAKER Tunis

TEL : 21290289

MF : 0873336B/P/

A la demande de M. Mustapha B.AMOR demeurant rue Koweït n°08 -2ème étage .B.10 - Lafayette -Tunis, en sa qualité de liquidateur.

Contre : Chokri BELHAJ MOUSSA sis à son domicile élu chez Maître Hatem ZOUAOUI sis au 13, rue Pakistan - Tunis et Ghaya SELLIMI sise à son domicile élu chez Maître Mabrouka JABRI sise au 29, avenue Ghana - le Passage -Tunis.

A la diligence de Maître Chokri AZZOUZ avocat à la Cour de Cassation.

Immeuble à vendre : TF N°179170 Tunis avec les parties communes de 55/10000 du TF N°166012 Tunis sis à Ain Zaghouan - la Goulette - résidence Ellayali -Immeuble les Jasmins - 1er étage sur lequel est édifié un appartement de 112m² composé d'un couloir, un salon, 3 chambres, salle de bain, toilette, cuisine équipée - Un cellier objet du TF 179132 Tunis avec les parties communes de 3/10000 du TF 166012 Tunis, et une place de parking portant le numéro 67.

Mise à prix : 264.504,000 Dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 31/03/2026 au tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin.

Visite : Tous les jours.

2026400687VEPA1

Vente Immobilière Aux Enchères Publiques de parts indivises d'un immeuble d'habitation sis à Menzel Bouzelfa

POURSUIVANT : La Banque de Tunisie S.A., dont le siège social est au 2, rue de Turquie - Tunis, Identifiant Unique n° : 0000120H, En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante, élisant domicile au cabinet de son avocat, maître Loay ATALLAH.

PARTIE SAISIE :

Hamadi Ben Béchir, dit Omar Ben Mohammed NAMMOUCHI, Directeur Commercial, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Aymen Souid, sis Immeuble Adel Ben Kacem, rue de la République, impasse Ben Alaya, Grombalia,

En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire du créancier principal la société SAEFA et condamné par jugement.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Louay ATALLAH, Avocat à la cour de cassation, 5 rue de Riadh - Tunis.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

La totalité des parts indivises (113.125) revenant à la partie saisie dans la totalité des 905 parts de l'immeuble objet du titre foncier n° 548017 Nabeul, dénommé «Dar NAMMOUCHI», sis à Menzel Bouzelfa. Consiste en une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 905 mètres carrés, sur laquelle a été bâtie une villa orientée au sud est, entourée d'un jardin des trois côtés, composée d'une véranda, 4 chambres, une salle de bain, cuisine et salle d'eau, d'une superficie de 219 mètres carrés, dont les murs sont en pierre, le plafond est en béton armé, les équipements moyens et souffrant d'un manque d'entretien, avec à l'arrière un garage donnant à l'est de 98,50 mètres carrés. Comprend également un local à usage d'habitation au rez-de-chaussée ouvrant à l'ouest de 142 mètres carrés, composée d'un jardin au devant, d'une véranda, un salon, 3 chambres, salle d'eau, cuisine et séchoir. Avec un appartement au premier étage au dessus du garage, de construction ancienne, manquant d'entretien, composée d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et séchoir de 142 mètres carrés et d'un deuxième appartement situé au premier étage au dessus de l'appartement durez de chaussée, d'une superficie de 142 mètres carrés, composé de 3 chambres et salle de bain, attenant un toit non couvert de 30 mètres carrés. L'immeuble est entouré au sud par la rue Salah Azaiez, à l'est rue de la nouvelle ère et une construction, à l'ouest rue Hassan Hosni Abdelouaheb.

Ces différentes composantes sont exploitées par les héritiers du propriétaire initial, Bechir ditAmor NAMMOUCHI.

MISE A PRIX :

Cent quarante et un mille deux cent cinquante Dinars (141.250,000) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Le 6 Avril 2026 à partir de 9 Heures à la chambre des criées au Tribunal de Première instance de Grombalia.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable ou la consignation du montant à la trésorerie générale, le tout par l'intermédiaire d'un avocat près la cour d'appel. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2026400698VEPA1

Avis aux créanciers

Décision DE MISE EN FAILLITE dossier N°709

Tribunal de première instance de Tunis

0848241-A // FABMECA شركة الصناعات الميكانيكية

Le Tribunal a jugé en première instance, en date du 12/02/2026, l'annulation du programme de redressement prononcé conformément à l'arrêt rendu le 30/01/2020, et ce, à la constatation de la cessation de paiement de la Société des Industries Mécaniques "FABMECA", en la personne de son représentant légal, et considérant cette cessation comme débutant à compter du 30/07/2013. Par conséquent, le Tribunal a prononcé sa faillite avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, a désigné Madame Sana Rabie, comme Juge délégué à la faillite, a nommé Monsieur Safouen Gaddour comme syndic de faillite et l'autorise à apposer les scellés partout où la nécessité l'exige. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances conformément à la loi en vigueur.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le syndic de faillite, Monsieur Safouen Gaddour, Résidence Cherayet, 02 Rue du Littoral, Ben Arous. Téléphone : 20 30 38 39, Fax : 36 79 27 30, Courriel : gsafouen@outlook.com.

2026R00558VEPA2

Nomination d'un Administrateur judiciaire

L'expert Souli Habib Ben Mustapha

MF : 606741Y/A/P/000

Rue Habib Thameur à coté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi Jendouba 8100

Portable : 98444391

Suite à la décision d'engager une procédure de règlement rendue par le Tribunal de Première Instance Kef le 14 janvier 2026, dans l'affaire n°15898 M. l'expert Souli Habib ben Mustapha syndic et administrateur judiciaire expert judiciaire en comptabilité, dont le bureau est situé à la rue Habib Thameur à coté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi, premier étage, bloc1, Jendouba 8100 numéro de portable 98444391, est nommé administrateur judiciaire pour assumer les fonctions qui lui sont légalement attribuées conformément à l'article du Code de commerce, sous la supervision du juge d'instruction dudit tribunal pour la société CLASSICOO PARCK dont le siège est situé CITE ELONS 7117 le Kef ouest et dont le numéro d'identification fiscale est le 1149959A enregistré au registre national des entreprises sous n°A1187322610.

Tout créancier de la dite société devra dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT du présent avis déposer son titre de créance entre les mains de l'Administrateur judiciaire sous peine de Forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 27/2/2026.

2026R00561VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1276/26 émanée de président du tribunal de première instance de Sfax En date de 19/02/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens de marié Hlawi Ahmed et Deriz Siham Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 - 98227742/73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00287VEPA2

Avis aux créanciers

Monsieur le juge commissaire chargé de la distribution des deniers du tribunal de première instance de Monastir dans l'affaire n°368 a rendu sa décision d'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la caisse des consignations et dépôts sous n° M042661 à la date du 29/08/2025 dont la somme s'élève à (66.351,966D) suite à la requête introductive présentée par Maître Belkacem M'dimagh de la société professionnelle unie d'avocats - pour le compte de Mr hamed ZADAM et les autres créanciers déclarés sur l'ordonnance sur requête de consignation de fonds.

Et conformément aux dispositions de l'article 468 du CPCC : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est publié sur application des articles 466 et 467 du code des procédures civiles et commerciales.

2026S00290VEPA2

Avis

En exécution du jugement rendu par le Tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°2022/335 du 5 décembre 2022, déclarant la société Anicham en faillite, en présence de la juge désignée, Mme Haifa Adab, le gérant de la société visée par le jugement a été démis de ses fonctions et ses actifs ont été inventoriés et placés sous le contrôle du syndic de faillite, M. Jaouhar Taktak, avec date effet ce jour, mardi 24 février 2026, conformément aux dispositions de l'article 486 de la loi n°36 de 2016.

2026400658VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana en date du 12/12/2025 il a été nommé l'expert Akram CHRITI sis au 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app 113 Manar 2 tél 58136136-26708130 pour la liquidation du titre commun des parts dans titre nommé Manoubia Objet TF 50700 Tunis sis à Mnihla dont la superficie est de 22138 m² divisé en 22138 div entre les propriétaires sous contrôle du juge contrôleur des travaux de liquidation Syrine DJERBI.

2026400660VEPA2

Vente des Véhicules appartenant à une société en faillite

Cabinet Akram CHRITI

Expert et Administrateur judiciaire et Syndic de Faillite

Auprès des tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar App 113 Manar 2 Tunis

En notre qualité de syndic de faillite de la société ELECTROSTAR ayant un Identifiant unique 0026644V et après approbation du Juge Commissaire du tribunal de première instance de Ben Arous du cahier des charges en date du 17/2/2026, il est mis en vente :

- Une camionnette Citroën Némo Endommagé sans carte grise

- Une camionnette Citroën Némo 4448 Tunis 179

- Voiture Renault Clio 4970 Tunis 93

- Voiture Nessan JUKE 910 Tunis 187

- Voiture Peugeot 508-2911 Tunis 157

Les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du Cabinet du Syndic de faillite Akram CHRITI gratuitement et accepte toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "NE PAS OUVRIR - A001-2026 BEN AROUS au plus tard le 06 Mars 2026.

2026400661VEPA2

Clôture de liquidation Dossier n°215

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef, informe le public de la décision du Tribunal de Première Instance de ben arous en date du 26/01/2026 la clôture de la mission de liquidation des biens de monsieur bader din elyoussfi et madame chadliya bent ali ben elhaj youssef elkhamassi sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

2026400672VEPA2

DECISION DE REVOCATION D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE

ET LE MAINTIEN D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE UNIQUE

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de

Tunis, en date du 16 Février 2026, il a été mis fin aux fonctions de Mme. Nour Elhouda ABASSI en sa qualité de Mandataire de Justice sur le patrimoine de M. Karim MILAD, titulaire de la CIN n°00780723, de l'Association Tunisienne des Œuvres Sociales EL KARAMA, dont le siège est au n°8 Rue d'Alger, Tunis et les Sociétés citées ci-dessous et le maintien de M. Fawzi BEN SALEM, en qualité de mandataires de justice unique, ayant pour mission la gestion du patrimoine de M. Karim MILAD, de l'Association Tunisienne des Œuvres Sociales EL KARAMA et des Sociétés, ci-après, citées, et ce, conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Oumaima BACCAR demeure Juge contrôleur.

1- Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth, Identifiant Unique 0907252J.

2- Société Touristique et Hôtelière Rym, Identifiant Unique 0009020T.

3- Société Touristique et Hôtelière du Cap Bon, Identifiant Unique 0009923B.

4- Société d'Expansion Touristique, Identifiant Unique 0009377X.

5- Société Jerba Beach, Identifiant Unique 0047019P.

6- Société T.T.S FINANCIERE, Identifiant Unique 0763845G.

7- Société Touristique et Hôtelière de Mahdia, Identifiant Unique 0034844Y.

8- Société Tunisian Travel Service, Identifiant Unique 0002689F.

9- Société Aero-Travel Digital Solutions, Identifiant Unique 1700821K.

10- Société Tunisian Investment Karim, Identifiant Unique 0710904K.

11- Société Financière Karim, Identifiant Unique 1587648B.

12- Société KSM Financière, Identifiant Unique 1595195P.

13- Société Service Travel Tour, Identifiant Unique 0492697F.

14- Société Nouvelair Handling, Identifiant Unique 1127392M.

15- Société Piscines, Identifiant Unique 0836325P.

16- Société d'Expansion Touristique du Sud, Hôtel Sahara Douz, Identifiant Unique 0044617T

17- Société Tunisienne de Transports, Services et Travaux Aériens «TUNISAVIA», Identifiant Unique 0011950A.

Ayant toutes leur siège au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins, 1002, Tunis.

2026400680VEPA2

Vente d'un local industriel et acceptation des Offres

Cabinet CHRITI Akram

Administrateur judicaire, syndic de faillite

Auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app.113 El Manar2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement du Mr BLAICH Mohamed par l'expert CHRITI Akram en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 du 23/10/2025 et du 22/01/2026, il est mis en vente :

Un local industriel sis à la zone industrielle El ZAHRA Ben Arous objet du TF26572 Ben Arous nommé MARIEM 551 superficie 1098m².

Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole, les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI contre le paiement de 200 dinars en espèce et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "NE PAS OUVRIR. - A0-01-2025" ZI EL ZAHRA BEN AROUS au plus tard le 06 Mars 2026.

2026400695VEPA2

Vente d'un Terrain Agricole et acceptation des Offres

Cabinet CHRITI Akram

Administrateur judiciaire, syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc A app.113 El Manar2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement de Mr BLAICH Mohamed par l'expert CHRITI Akram en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 du 23/10/2025 et du 22/01/2026, il est mis en vente :

Un Terrain Agricole situé dans des espaces communs qui ne sont pas séparés du titre 4634 KEF dont la superficie est de 22552 m².

Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole,

Les personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges auprès du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI contre le paiement de 200 dinars en espèce et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant "NE PAS OUVRIR - A0-01-2025 SERS" au plus tard le 06 Mars 2026.

2026400696VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

QNB

S.A AU CAPITAL DE 282.300.000 DINARS

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

SIEGE SOCIAL : RUE CITE DES SCIENCES - 1080 TUNIS

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, le Mardi 31 Mars 2026 à 9 h (11 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au Siège Social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;

3. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025;

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2025;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R00572SANB3

CONVOCATION

Qatar National Bank - Tunisia «QNB»

S.A AU CAPITAL DE 282.300.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : RUE CITE DES SCIENCES - 1080 TUNIS

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et ce, le MARDI 31 Mars 2026 à 9.30 h (11.30 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au Siège Social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du 1er paragraphe de l'article 20 et le 1er paragraphe de l'article 22 des statuts de la Banque

2. Mise à jour des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dament signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R00573SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société Anonyme

Au Capital Social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 27 Mars 2026 respectivement à 11H et 12H au siège de l'entreprise sise au 03 Rue des Métiers la Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Désignation de deux administrateurs indépendants.

- Quitus aux administrateurs.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- L'examen des mesures relatives à la continuité d'exploitation de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- Pouvoir en vue formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II - 2035 Tunis Carthage.

2026R00575SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - ZITEX

«SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 2 Sfax

Identifiant Unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxiènne - ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 28 mars 2026 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2024/2025.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024/2025.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024/2025.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024/2025.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration, du directeur général et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024/2025.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2024/2025.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de l'exercice 2024/2025.

10- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2024/2025.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

12- Nomination du commissaire aux comptes.

13- Questions diverses.

2026X00289SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE LE GOLF DES OASIS

S.A au capital de 5.100.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 0749279 N/A/M/000

CNSS : 00226328-27

Messieurs les actionnaires de la société le golf des oasis sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 mars 2026 à 10 heures au siège de la société Tuniso-Emiratie de Participation sis à Immeuble ENNOUR - 5ème étage - centre Urbain Nord - derrière l'ambassade de l'Arabie saoudite - en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Statuer sur la continuité de l'entreprise.

2026400677SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LE GOLF DES OASIS

S.A au capital de 5.100.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 0749279 N/A/M/000

CNSS : 00226328-27

Messieurs les actionnaires de la société le golf des oasis sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24 mars 2026 à 10 heures au siège de la société Tuniso-Emiratie de Participation sis à Immeuble ENNOUR - 5ème étage - centre Urbain Nord - derrière l'ambassade de l'Arabie Saoudite - en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur sa gestion 2022-2023 et 2024 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2022 - 2023 et 2024

- Approbation des rapports de gestion et états financiers clos le 31/12/2022 - 31/12/2023 et 31/12/2024

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations qui sont réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Désignation du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2026400678SANB3

Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Société d'investissement à capital variable

Attijari Premium Sicav

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT N°59 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF du 71-2024 du 19 Décembre 2024

Identifiant unique au registre national des entreprises : 1917111J

Matricule Fiscal : 1917111J/N/M/000

Siège Social : Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie - les Berges du lac - 1053 Tunis Attijari Premium Sicav

Les actionnaires d'«ATTIJARI PREMIUM SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 26 Mars 2026 à 14H00 au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.

2026400682SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT N°59 du 24 juillet 2001

Agrément du ministre des finances du 08 Septembre 1999

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0717402R

Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000

Siège Social : Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie - les Berges du lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 26 Mars 2026 à 15H00 au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Allocation de jetons de présence au titre de l'exercice 2025

- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie - 1053 - Les Berges du Lac Tunis.

2026400683SANB3

La Société TUNISIAN HIGH BUSINESS SCHOOL (THBS SA)

Société anonyme

Capital social : 7 312 500 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0840060M

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIAN HIGH BUSINESS SCHOOL (THBS S.A), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 MARS 2026 à 12 heures à l'annexe ESPRIT SA sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazela, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024,

3. Examen et arrêté des états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2024.

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

2026400685SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 36.415.500 DT

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE CARTHAGENE - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

OBJET SOCIAL : POLYCLINIQUE

IDENTIFIANT UNIQUE - RNE : 1779784A

MATRICULE FISCAL : 1779784A/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le SAMEDI 14 Mars 2026 à 8h30 au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital.

3. Appel à la souscription à l'augmentation du capital et fixation des détails de souscription.

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités légales relatives à l'augmentation du capital.

2026400690SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société financière d'investissement et de placement

«SOFIP-SICAF»

Société Anonyme

Au capital de 1500.000.000 de Dinars

REGISTRE DE COMMERCE : 0492569Y

Siège social : ZONE PETROLIERE DE RADES 2024

Les actionnaires de la société anonyme Société financière d'investissement et de placement

«SOFIP-SICAF» sont convoqués en assemblée générale ordinaire mardi 31 Mars 2026 à partir de 10h00 du matin au siège social de la société sis à la zone pétrolière de RADES à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. révocation du membre de conseil d'administration Mr MONCEF ABIDI

2. révocation du président directeur général de la société

3. nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration

4. convocation de la réunion du conseil d'administration de la société en vue de désigner son président.

2026400702SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire - AGE

Centre Immobilier de la Capitale

C.I.C. : SARL

Au capital : 35.000 DT

Siège social : Passage Ibn Abdoun par la Rue de Marseille 1001 - Tunis

R.C : N°B0114442004

M.F N°: 12810 S/N/M/000

Tél.: 26333313/22086056

La société Centre Immobilière de la Capitale invite ses associés à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire AGE N°01 de 2026 qui se tiendra le 28/03/2026 au siège social de la société sis à impasse Ibn Abdoun 3ème étage 51 Rue de Marseille Tunis pour délibération sur l'ordre de jour suivant :

1- Approbation de la modification de l'article 10 du statut

2- Questions diverses.

Les documents relatifs à l'AGE sont disponibles pour les associés au siège de la société.

2026400686SRLB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Les héritiers de Moncef ben Ahmed ben Ayad annoncent au public qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier d'un terrain de 686,67 m² y compris un logement située sur la route Gremda km 4, rue El-Kettari, précédemment détenue par leur défunt par partage selon l'acte notarié le 01/03/1996 enregistré le 15/04/1996 n°1792, attesté par les notaires Ahmed Jbir et Sami Sellami, et ils veulent avoir une deuxième copie originale. Et qui s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X00284DIVD2

Perte de titre de propriété

Les héritiers de feu Chedhli Ben Sadok Ben Soltana annoncent la perte de l'acte d'achat en date du 8 octobre 1961, enregistré à Sfax le 16 décembre 1961 sous le numéro 232, en présence des Notaires Mohamed Habib Eleuch et Bechir Ellouz, relatif à une parcelle de terrain de 625 mètres carrés située à la route Agareb, Dar El Fath, km 2 Sfax. Ils sollicitent une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau de Maître Notaire Abdelmejid Feki sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée nulle et non avenue.

2026X00286DIVD2

AVIS

Mohamed Ali Drira en tant qu'héritier du défunt son père Ahmed Drira déclare qu'il a perdu l'acte notarié de son père Ahmed Drira concernant un lot de terrain situé à Sfax route de Tunis Km 08 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires hichem fourati et wadii makni le 31/01/2011.

Et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire hichem fourati situé à l'avenue hedi chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2026X00288DIVD2

PERTE DE TITRE DE PROPRIETE

M. Abdessattar EL BASTI, titulaire de la carte d'identité nationale n°01452984, informe le public qu'il a perdu son titre de propriété n°148425-07 relatif au titre foncier n°54594, enregistré au nom de M. Abdessattar EL BASTI.

Cette déclaration s'appuie sur une attestation sur l'honneur avec signature légalisée auprès de la municipalité de Mateur, Gouvernorat de Bizerte, sous le reçu n°1540 en date du 29 janvier 2026.

2026400662DIVD2

Distribution d'argent

Conformément aux dispositions des articles 466 et 467 et suivant du code de procédure civile et commerciale et sur la base de la décision rendue par le juge chargé de la distribution de l'argent au tribunal de première instance de Manouba le 27/01/2026, dans l'affaire de distribution n°142, ordonnant l'ouverture d'une procédure de distribution et le classement des créanciers aux fins de la distribution de la somme garantie auprès du fonds tunisien des dépôts et consignations, s'élevant à quarante

cinq mille quatre cent quinze dinars et 320 millimes (45415.320 dinars) conformément au reçu n°M022517 du 07/03/2025, tout créancier intéressé est tenue de produire ses déclarations de créance dans un délai maximal de 30 jours à compter de la publication au journal officiel, par l'intermédiaire d'un avocat dont le domicile légal sera celui de son choix.

2026400694DIVD2

Perte de titre de propriété (SANAD)

Les héritiers de Férida dite Jélila bent Ahmed ben Mohamed Gordah :

- Mohamed Raouf Dakhlaoui, titulaire de la carte d'identité nationale N°00275446 émise le 11 décembre 2020,

- Wicem Dakhlaoui, titulaire de la carte d'identité nationale N°00317022 émise le 09 juin 2017,

- Sind Ghaya Dakhlaoui, titulaire de la carte d'identité nationale N°05422533 émise le 13 septembre 2019

Déclarent la perte du titre de propriété (SANAD) N°4218 relatif au titre de propriété N°142104 Tunis et ce, selon la déclaration sur l'honneur légalisée à la Municipalité de Sidi Bou Saïd le 22 février 2026.

2026400699DIVD2